



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 127888

## Texte de la question

M. Frédéric Cuvillier appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la réforme des études préparant au diplôme de masseur-kinésithérapeute. Si les étudiants en masso-kinésithérapie se félicitent des récentes avancées obtenues, ces derniers s'interrogent cependant sur les modalités de mise en place d'une sélection par PACES dans certaines régions, et notamment en Île-de-France où le nombre important d'IFMK et le statut à but lucratif de certains pourraient constituer un frein à la réforme. En outre, les étudiants s'interrogent également sur la reconnaissance des diplômes d'État délivrés avant la réforme, à savoir s'ils seront eux aussi reconnus au niveau master 1 et s'ils pourront prétendre à l'accès au master 2. Aussi, les étudiants demandent la mise en place d'un calendrier des réunions de réingénierie avec l'ensemble des acteurs afin de concrétiser le programme devant être mis en place à la rentrée 2012. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer les suites que le Gouvernement entend donner à la demande des étudiants en masso-kinésithérapie et de répondre à leurs interrogations.

## Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Cuvillier](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 127888

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 février 2012, page 1041

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)